

**COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise)
COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Daniel FRITSCH, Dominique LOIZEAU adjoints au maire, Angélo NORIS, Marc BATHELIER, Carole GILBERT, Luc ARDIN, Carine ANNEQUIN, Daniel COUSSENS, Nadine COMPTE, Yves SAVIGNAT, Xavier PETIT, conseillers municipaux

Absente représentée : Nicole STALMACH pouvoir à Jean-Pierre STALMACH ;

*Absente : Françoise BOUDEAU
Le quorum est atteint.*

M. Marc Bathelier a été désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité,

1°) Compte de gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,
Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2017, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,
Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2017, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	424 270.67 €
Recettes	475 361.95 €
Investissement	
Dépenses	269 759.70 €
Recettes	83 404.53 €

Considérant les résultats antérieurs reportés, **le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de 171 039.41 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.
APPROUVE le Compte de Gestion 2017,

2°) Compte administratif 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 quitte la salle,
Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **Approuve** le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	475 361.95 €	424 270.67 €
Résultat de l'exercice	+ 51 091.28 €	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>+ 186 878.97 €</i>	
Résultat clôture 2017	+ 237 970.25 €	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis dont 1068	83 404.53 €	269 759.70 €
Résultat de l'exercice		-186 355.17€
Excédent antérieur 2016	+ 119 424.33 €	
Résultat clôture 2017		-66 930.84 €

Soit un résultat global de **+ 171 039,41 €**

Restes à réaliser : Dépenses Invest : **104 613,25 €**

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête les résultats** définitifs tels que résumés ci-dessus.

3°) Affectation des résultats

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017 + 237 970.25 €

Section d'investissement

Résultat clôture 2017 - 66 930.84 €

Solde des restes à réaliser DI - 104 613.25 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'affecter au BP 2018 la somme de

- **66 426.16 €** au compte **R002** Excédent de fonctionnement reporté
- **171 544.09 €** au compte **R1068** Excédents de fonctionnement

DECIDE d'affecter **66 930.84 €** au compte **D001** solde d'exécution d'investissement reporté.

4°) Vote du taux des taxes

Considérant que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2018, diminué des allocations compensatrices est d'un montant de 294968 € correspondant au produit fiscal à taux constant,

Monsieur le Maire propose de voter le taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation	9,44 %
Taxe foncier bâti	18,33 %
Taxe foncier non bâti	63,47 %

Identiques aux taux votés en 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de voter les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation	9.44 %
Taxe foncier bâti	18.33 %
Taxe foncier non bâti	63.47 %

5°) Subvention communale aux Associations

Vu les dossiers de demande de subvention communale, transmis par les associations,

Considérant l'effort à entreprendre en matière de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire souhaite ne pas prendre part au vote, étant président de l'association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Bonheur de lire à Epiais-Rhus	300,00 €
Délégation départementale de l'Education Nationale	40,00 €
Les Amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Epiais-Rhus à la recherche de son passé	100,00 €
DIRAP	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
DOMIVIE	250,00 €
Codérando 95	200,00 €
AEB subvention exceptionnelle	<u>100,00 €</u>
TOTAL	1 490,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de verser une subvention au CCAS :

Centre Communal d'Action Sociale	5 000,00 €
----------------------------------	-------------------

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 657362 du BP 2018

6°) Participation communale aux syndicats et organismes divers

Vu le montant des participations aux syndicats pour l'année 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes pour l'année 2018 :

SIERC	150,00 €
PNR	2608.00 €
SI des Collèges	5398.03 €
SIAVS	500.00 €
SMERCVS	644.00 €
SMGFAVO	180,00 €
Syndicat Gendarmerie	<u>0.00 €</u>
S/TOTAL 1	9 480.03 €

SIARP Participa° bassin Hermitage	435.24 €
SIARP Entretien ouvrages EP	2 620.79 €
SIERC Programme 2016 (route Beauvais)	<u>14 906.00 €</u>
S/TOTAL 2	17 962.03 €

TOTAL GENERAL – article 65541 27 442.06 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 65541 du Budget Primitif 2018.

7°) Vote du budget primitif 2018 : Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu l'affectation des résultats 2017

Considérant la séance de travail du Conseil municipal du 22 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2018 et ses annexes, définis comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	514 764.95	Recettes	448 338.79
		Excédent antérieur reporté R 002	66 426.16
Total DEPENSES	514 764.95 €	Total RECETTES	514 764.95 €

Section d'investissement			
Dépenses	136 101.21	Recettes	136 101.21
Restes à réaliser	104 613.25	1068 excédent de fonctionnement	171 544.09
Solde d'exécution d'investissement reporté D001	66 930.84		
Total DEPENSES	307 645.30 €	Total RECETTES	307 645.30 €

8°) Budget annexe COLOMBIER : Compte de gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,
Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2017, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,
Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2017, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,
 Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses 6 922.63 €
 Recettes 25 710.84 €

Investissement

Dépenses 11 101.04 €
 Recettes 0.00 €

Considérant les résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de **+ 158 845,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.
APPROUVE le Compte de Gestion 2017,

9°) Budget annexe COLOMBIER : Compte administratif 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017, quitte la salle,
 Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

• **Approuve** le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	25 710.84 €	6 922.63 €
Résultat de l'exercice	+ 18 788.21 €	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	+ 35 640.54 €	
Résultat clôture 2017	+ 54 428.75€	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	0.00 €	11 101.04 €
Résultat exercice		-11 101.04 €
<i>Excédent antérieur reporté</i>	+ 115 517.29 €	
Résultat de clôture 2017	+ 104 416.25 €	

- **Soit un résultat global de + 158 845.00 €**
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10°) Budget annexe COLOMBIER : Affectation des résultats

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Excédent de fonctionnement + 54 428.75 €

Section d'investissement

Excédent d'investissement + 104 416.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la somme de

- 54 428.75 € A L'ARTICLE R 002 EN FONCTIONNEMENT
- 104 416.25 € A L'ARTICLE R 001 EN INVESTISSEMENT

AU BP ANNEXE 2018

11°) Budget annexe COLOMBIER : Vote du Budget primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,

Vu l'affectation des résultats 2017,

Considérant la séance de travail du Conseil municipal du 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2018 et ses annexes, définis comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011- charges à caractère général	76 500.00	R002 - Excédent de fonctionnement	54 428.75
022- Dépenses imprévues	234.05	752 - revenus des immeubles	25 000.00
66 - Charges financières	2 694.70		
Total DEPENSES	79 428.75 €	Total RECETTES	79 428.75 €

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
1641 - emprunt en euros	11 162.09	R 001 – Solde d'investissement reporté	104 416.25
2313 - Constructions	104 416.25		
Total DEPENSES	104 416.25 €	Total RECETTES	104 416.25 €

12°) Adhésion au service de CEP (Conseil en Energie Partagé)

Monsieur le Maire présente le dispositif CEP

Le coût de l'adhésion est de 1,5 €/an par habitant pour une convention d'une durée de 3 ans.

Le PNR subventionne à hauteur de 70 % du montant total de la prestation.

Le coût pour la commune serait donc de 0,45 €/habitant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service de CEP

ACCEPTE d'adhérer pour la somme de 1,5 €/habitant/an

SOLLICITE le PNR relativement à la subvention

MANDATE M. le Maire pour signer la convention et tous les documents afférents à cette adhésion

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au BP 2018

13°) Demande de subvention Parc naturel régional du Vexin français dans le cadre du programme CEE (Economies d'énergie dans les TEPCV)

Vu la nécessité de réaliser l'isolation de la toiture de la mairie aux fins de limiter la consommation énergétique,

Vu la nécessité de remplacer les menuiseries de façade vétustes et simple vitrage en vue de réduire la consommation énergétique

Considérant que le Parc Naturel régional du Vexin français fait partie des territoires lauréats TEPCV,

Considérant que la commune peut être subventionnée au titre du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV »

Vu le coût estimatif des travaux HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE l'aide du PNR dans le cadre du programme CEP

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018

14°) Programme 2018 d'enfouissement de réseaux par le SIERC : Route de Vallangoujard

Vu l'exposé de Monsieur Brahim MOHA,

Le montant HT des travaux est de 51 729.30 €, la charge pour la commune serait de 30 % du montant HT soit 15 518,79 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le programme 2018 d'enfouissement de réseau France Télécom et électricité par le SIERC pour la route de Vallangoujard.

S'ENGAGE à régler la part communale soit 30 % du montant HT des travaux,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au BP 2019.

15°) Position de la commune concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Vu les nouveaux statuts de la Communauté au 1er janvier 2018,

Vu la loi ALUR, le CGCT et le Code de l'urbanisme,

Considérant que la loi permet aux communes de s'opposer au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme,

Considérant qu'il s'agit d'une compétence essentielle des communes, pour maîtriser leur cadre de vie et l'aménagement de leur territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

CONFIRME SON REFUS de transférer sa compétence PLU à la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

16°) Adhésion de la commune de Marines au SIARP

Vu la délibération du comité syndical du SIARP en date du 28/03/2018, par laquelle le syndicat demande aux communes adhérentes de prendre position sur l'adhésion de la commune de Marines,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Marines au SIARP

17°) Contrat rural : salle polyvalente - Demande de subvention Région IDF et Conseil départemental VO

Vu la délibération n°36/2016 en date du 27 septembre 2016 relative à la demande de subvention au titre d'un contrat rural,

Vu le projet d'aménagement présenté par le cabinet d'architecture Overcode,

Vu l'estimation du coût des travaux présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau Hortésie,

Plan de financement

Estimation des travaux :	472 500 € HT
Part Région IDF (40% plafond 370 000 € HT)	148 000 €
Part Conseil départemental Val d'Oise (30%) (Plafonné à 370000 € HT)	<u>111 000 €</u>
Reste à financer	213 500 €
TVA	<u>94 500 €</u>
Part Communale	308 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE de la Région Ile de France et du Département du Val d'Oise une subvention au titre du contrat rural pour le projet de salle polyvalente,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019

18°) Demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :

bibliothèque/médiathèque

Vu la délibération n°36/2016 en date du 27 septembre 2016 relative à la demande de subvention au titre d'un contrat rural,

Vu le projet d'aménagement présenté par le cabinet Overcode,

Vu l'estimation du coût des travaux présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau Hortésie,

Plan de financement

Estimation des travaux :	424 350 € HT
DETR (40% plafond 350 000 €HT)	140 000 €
Conseil départemental Val d'Oise (20%)	<u>84 870 €</u>
Reste à financer	199 480 €
TVA	<u>84 870 €</u>
Part Communale	284 350 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que les travaux ne commenceront qu'après obtention de la notification de subvention,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2019

19°) Demande d'aide au titre de l'ARCC (Aide aux Routes communales et communautaires) pour l'école

Vu la notification de subvention DETR 2017 concernant la mise en accessibilité de l'école et la sécurisation de l'accès à l'école,

Vu la nécessité de prévoir des cheminements piétons sécurisés, en vue de modifier l'entrée de l'école aux fins de sécurisation,

Vu l'importance de créer des voies et places PMR,

Vu l'importance de créer une dépose minute pour l'école et une aire de retournement et de stationnement pour les

voitures,

Vu l'estimation proposée par le bureau Hortésie, AMO

Plan de financement

Estimation des travaux :	127 903 € HT
DETR (40% plafond 350 000 €HT)	44 488 €
Conseil départemental Val d'Oise (50%) (Plafonné à 80 000 € HT)	<u>40 000 €</u>
Reste à financer	43 415 €
TVA	<u>25 580.60 €</u>
Part Communale	68 995.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE l'aide du Conseil départemental au titre de l'ARCC école,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que les travaux ne commenceront qu'après obtention de la notification de subvention,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2019

20°) Demande de subvention au Conseil départemental du Val d'Oise au titre des fonds

Scolaires : Réfection du revêtement de la cour de récréation et aménagement de la nouvelle entrée sécurisée

Considérant que la commune d'Epiais-Rhus compte moins de 300 élèves,

Considérant la nécessité de procéder à la réfection du revêtement de la cour de récréation

Considérant la nécessité de créer une nouvelle entrée des élèves mieux sécurisée,

Plan de financement

Estimation HT	33 695 €
Département 40 % (plafond 30 000 €HT)	<u>12 000 €</u>
Reste	21 695 €
TVA	<u>6 739 €</u>
Part communale	28 434 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE l'aide du Conseil départemental au titre des fonds scolaires,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que les travaux ne commenceront qu'après obtention de la notification de subvention,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2019

21°) Demande de subvention au Conseil départemental du Val d'Oise : Equipement sportif

Considérant la création d'une salle polyvalente/bibliothèque sur l'assiette de l'actuel terrain de sport,

Considérant la nécessité de recréer un terrain de sport pour les élèves de l'école des Bosquets et de l'ouvrir à des pratiquants extérieurs,

Considérant que cette construction s'inscrit dans le plan de réaménagement de la zone autour de l'école et de la future salle polyvalente,

Considérant que le conseil départemental propose une subvention au titre de la construction d'équipements d'intérêt local : équipement sportif de base,

Plan de financement

Estimation	195 500 € HT
Conseil départemental du Val d'Oise 20%	<u>39 100 €</u>
Reste	156 400 €
TVA	<u>39100 €</u>
Part communale	195 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE l'aide du Conseil départemental au titre des équipements sportifs

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que les travaux ne commenceront qu'après obtention de la notification de subvention,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2019

22°) Demande d'aide au Conseil départemental du Val d'Oise pour la construction d'un équipement culturel

Vu la délibération n°36/2016 en date du 27 septembre 2016 relative à la demande de subvention au titre d'un contrat rural,

Vu le projet d'aménagement présenté par le cabinet Overcode,

Vu l'estimation du coût des travaux présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau Hortésie,

Plan de financement

Estimation des travaux :	424 350 € HT
DETR (40% plafond 350 000 €HT)	140 000 €
Conseil départemental Val d'Oise (20%)	<u>84 870 €</u>
Resta à financer	199 480 €
TVA	<u>84 870 €</u>
Part Communale	284 350 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE le Département au titre de l'aide pour la construction d'un équipement culturel.

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA,

DIT que les travaux ne commenceront qu'après obtention de la notification de subvention,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A Epiais-Rhus, le 6 avril 2018
Le Maire,
Jean-Pierre STALMACH